

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Commune de Troyes
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Appel d'offres ouvert
<b>Référence :</b>	EcoleMobilier2025
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le vendredi 21 mars 2025 à 09:50:08
<b>Date de clôture :</b>	Le mardi 22 avril 2025 à 17:00:00
<b>Titre :</b>	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER POUR L'ECOLE INTERNATIONALE DE LA VILLE DE TROYES
<b>Descriptif :</b>	Le présent accord-cadre porte sur l'acquisition et la livraison de mobilier pour l'école internationale de la Ville de Troyes.

Cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commande est régi en application de l'article R. 2162-4 alinéa 2° du Code de la Commande Publique avec un montant maximum annuel fixé en valeur à 600 000 HT.

Cet accord-cadre sera traité à prix unitaires sur la base d'un bordereau des prix unitaires selon les quantités réellement commandées.

#### Fourniture d'échantillons

Les candidats devront OBLIGATOIREMENT fournir à l'appui de leur offre un échantillon des matériaux utilisés pour les références suivantes du BPU, se référer au règlement de la consultation.

#### Dispositions environnementales

En application de l'article R. 2111-10 du Code de la commande publique et de l'article 7 du CCAG FCS, les conditions d'exécution de l'accord-cadre comportent des éléments à caractère environnemental (cf articles 3.3 et 6 du CCP) : respect des exigences fixées par le label Indoor Air Comfort « Intérieur » quant au mobilier et éléments d'ameublement à base de bois et traitement associés afin de garantir la faible émission de formaldéhyde et mobilier conformes à la loi AGEC.

- Critère environnemental de jugement des offres relatif au respect des exigences

relatives au label Indoor Air Comfort « Intérieur ». se référer au règlement de la consultation

Conformément à l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, le présent marché n'est pas alloti. En effet, l'adaptation particulière du mobilier à ce bâtiment et l'indispensable uniformité du mobilier liées aux particularités décrites en préambule du règlement de la consultation, supposent un opérateur unique.

## REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

### Questions / Réponses

[ 31/03/2025 à 20:48:11 ] bonjour  
est-il possible de proposer en variante des chants ABS et non surmoulés pour l'ensemble des postes de votre BPU ?  
merci

[ 01/04/2025 12:09:46 ] Mesdames, Messieurs,

*Suite à une question posée par un candidat, nous vous communiquons la réponse apportée.*

*Question : Est-il possible de proposer en variante des chants ABS et non surmoulés pour l'ensemble des postes de votre BPU ?*

*Réponse : Comme indiqué à l'article 3.6.1 du règlement de la consultation, les variantes ne sont pas autorisées, nous souhaitons que le mobilier concerné soit équipé de chants surmoulés.*

*Vous trouverez ci-joint le registre des questions/réponses V1, également téléchargeable sur la plateforme Xmarches.fr via votre espace entreprise.*

*Cordialement*

*La Direction Commande Publique et Achats Transversaux*